



Direction de l'intérieur et de la justice

Münstergasse 2  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 76 76  
info.dij@be.ch  
www.be.ch/dij

DIJ, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8

Votre référence: -- Berne, le 20 août 2021  
Notre référence: 2020.DIJ.8637  
Classification: Non classifié

## **Modification de la loi sur les constructions (LC) et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC) (révision de la LC de 2021)**

### **Procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 18 août 2021, le Conseil-exécutif a habilité la Direction de l'intérieur et de la justice à soumettre la modification de la loi sur les constructions (LC) et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC) à la procédure de consultation.

Les principaux éléments du projet, comprenant une modification de la LC, une modification du DPC et le rapport correspondant, sont les suivants:

- Mise en œuvre, sur le plan législatif, des mesures décidées par le groupe de contact Aménagement sous la direction de la DIJ à l'automne 2020. Le communiqué de presse du 13 novembre 2020 a annoncé les mesures visant à accélérer les procédures concernant les plans communaux.
- Mise en œuvre du mandat législatif donné par le Grand Conseil en 2019 avec l'adoption de la motion M 133-2019 Lanz (UDC, Thoune) «Sécurité du droit après des procédures d'assurance qualité»

Les dispositions d'exécution dans l'ordonnance des constructions (OC), accompagnées d'explications, sont présentées dès aujourd'hui avec le projet soumis à la procédure de consultation. Les documents en question n'ont qu'une valeur informative et ne sont pas l'objet de la présente procédure de consultation. En temps voulu, la modification de l'OC fera l'objet d'une consultation séparée.

Les documents sont publiés sur Internet à l'adresse [www.be.ch/consultations](http://www.be.ch/consultations).

Vous voudrez bien envoyer votre avis avant le 20 novembre 2021 par courrier postal à l'adresse Direction de l'intérieur et de la justice, Münstergasse 2, case postale, 3000 Berne 8 ou par courriel à l'adresse [PolitischeGeschaefte.DIJ@be.ch](mailto:PolitischeGeschaefte.DIJ@be.ch). Monsieur Daniel Wachter, chef de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ([daniel.wachter@be.ch](mailto:daniel.wachter@be.ch); tél. +41 31 633 77 30).

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Direction de l'intérieur et de la justice

*Evi Allemann*, conseillère d'Etat

Pièces jointes

- Projet soumis à la procédure de consultation (modification de la LC, modification du DPC et rapport)
- *Informations supplémentaires*: projet de modification de l'OC avec explications
- Liste des destinataires de la procédure de consultation